



L'ACTUALITÉ

UNE REFONTE DE LA FILIÈRE REP INQUIÉTANTE POUR LES ARTISANS DU BÂTIMENT

Depuis plusieurs mois, la CAPEB et les acteurs de la filière REP des produits et matériaux de construction du bâtiment se concertent pour réformer le dispositif mis en place en mai 2023. Et les orientations qui semblent se dessiner ne vont clairement pas dans le bon sens pour nos entreprises ! Il est urgent d'agir pour peser sur les arbitrages finaux.

Les principales demandes de la CAPEB étaient de mettre en place un maillage territorial des points de collecte suffisamment serré qui permette aux entreprises détentrices de déchets de trouver des solutions de dépôt de leurs déchets d'activité à proximité. Il s'agit aussi de faire en sorte que les points de collecte de ce maillage acceptent tous leurs déchets. Dans ces concertations, la CAPEB a plaidé pour que les bonnes pratiques que les détenteurs de déchets mettaient en œuvre avant la mise en place de la REP soient prises en compte, et notamment la massification des déchets dans leurs entrepôts. Le souci de la CAPEB a également été de s'assurer de l'absence de distorsions de concurrence sur le sujet des déchets entre les entreprises, les métiers et les territoires, apportées par des dispositions en application de la loi AGEC.

Dès le début des discussions liées à la refondation, la CAPEB a demandé que les détenteurs de déchets puissent disposer de solutions pragmatiques, à commencer par la reprise de tous les flux de déchets générés par les entreprises de bâtiment, quelle que soit la REP concernée, dans un très grand nombre de points de collecte. Une telle disposition permettrait aussi de rationaliser les coûts opérationnels et de gestion de différentes filières REP. Nous avons exigé la mise en place de bennes mono matériaux multi REP dans ces mêmes points de collecte suivant un

maillage cohérent vis-à-vis l'activité de proximité des entreprises artisanales, en priorisant les déchèteries professionnelles et les déchèteries des collectivités territoriales, les deux acteurs historiques les mieux adaptés.

Or, la restructuration envisagée du dispositif national de collecte et de recyclage des déchets du bâtiment ne va pas du tout dans ce sens. Les pistes actuellement étudiées par le gouvernement laissent présager un réseau de collecte plus restreint et une hausse des coûts de gestion des déchets pour une grande partie des entreprises. Il est question, en effet, de facturer un reste à charge sur les matériaux matures (dont le recyclage est déjà organisé : inertes, bois, métal..) et d'organiser le maillage à destination des professionnels principalement sur les déchèteries professionnelles tout en supprimant les obligations de reprise des distributeurs et en interdisant progressivement (d'ici 3 ans) l'accueil des professionnels dans les déchèteries publiques. Quand on sait que les artisans vont très majoritairement déposer leurs déchets en déchèteries publiques, on voit bien que ces orientations sont de nature à réduire considérablement le nombre de points de reprise des déchets des professionnels alors que ces points sont encore inégalement répartis sur le territoire. Leur retrait du dispositif représenterait un changement

radical, obligeant les entreprises à parcourir de plus longues distances ou à contractualiser avec des prestataires privés.

Une montée en puissance de ces opérateurs privés ne pourrait se traduire, pour les artisans, que par un modèle moins encadré, plus variable selon les territoires, et souvent plus onéreux. À l'échelle locale, ces changements pourraient renforcer les inégalités d'accès aux solutions de collecte, entre zones urbaines bien équipées et territoires ruraux moins bien dotés.

Il est clair que les éco organismes sont soucieux de réduire leurs coûts. Certains envisagent même d'arrêter la collecte de certains déchets prétextant que leurs objectifs sont atteints, que les filières sont saturées ou qu'ils n'ont pas trouvé de filière de recyclage. Il n'est pas admissible que les entreprises artisanales du bâtiment en fassent les frais !

Or, le ministre délégué à la Transition écologique, Mathieu Lefèvre, a clairement fait part de son intention de diviser par trois les coûts de la filière à un tiers de leur niveau actuel d'ici 2030. Poussé par les éco organismes et les prestataires déchets, il envisage de supprimer la reprise gratuite des déchets issus des filières dites matures (déchets inertes, métaux et bois) et de ne la conserver que pour les autres déchets. Or, en tonnage, les matériaux matures correspondent à plus de 90 % des déchets

collectés ! Une disposition qui réduirait la charge des éco-organismes, mais qui en ajouterait une nouvelle pour les artisans, qui devront intégrer ces frais dans leurs coûts de chantier.

Les arbitrages définitifs doivent être rendus d'ici la mi-décembre. Mais les grandes orientations sont désormais claires : réseau de collecte plus restreint,

moins de reprise gratuite, plus de coûts directs, rôle accru des opérateurs privés. Pour les entreprises artisanales du bâtiment, ces décisions risquent de se traduire par une gestion des déchets plus complexe, des frais supplémentaires à intégrer dans les devis, des déplacements plus nombreux et plus longs pour déposer leurs déchets, et une pression administrative

plus forte. Bref, tout ce que nous avons cherché à éviter en mettant en place la REP !

Il est impératif de crier haut et fort que nous ne sommes pas d'accord avec ce qui se trame et que les entreprises artisanales du bâtiment méritent mieux ! Le 17 décembre nous serons tous mobilisés ! Plus nous serons nombreux, plus nous serons écoutés !

ÉCONOMIE

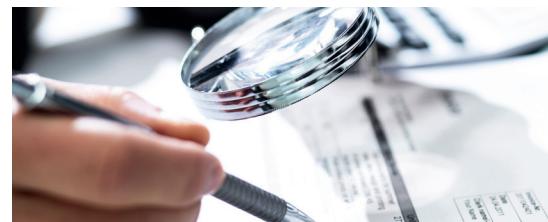
→ LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE AUX AIDES PUBLIQUES EST ENTRÉE EN VIGUEUR À L'ANAH

Un décret publié le 21 novembre 2025 vient renforcer les moyens de l'Anah pour lutter contre les fraudes liées aux aides qu'elle pilote, comme les aides à la pierre, MaPrimeRénov' ou encore MonAccompagnateurRénov'. Ce texte met en œuvre la loi du 30 juin 2025 consacrée à la lutte contre toutes les formes de fraude aux aides publiques.

L'une des principales nouveautés est la création, au sein de l'Anah, d'une commission administrative unique chargée d'examiner les sanctions. Cette instance rendra un avis avant qu'une décision de sanction soit prise. La nature et le niveau des sanctions devront tenir compte de la gravité des faits

reprochés, de la situation financière de la personne concernée et d'éventuelles récidives. Le décret prévoit également que les décisions imposant une sanction financière pourront être rendues publiques, accompagnées d'un message destiné à informer et sensibiliser le public sur les pratiques constatées. « Name and Shame » donc. Ces nouvelles règles s'appliquent depuis le 23 novembre.

Le texte apporte aussi plusieurs précisions concernant le dispositif MonAccompagnateurRénov'. Il définit les règles de rupture des contrats et conventions d'accompagnement et modifie la portée de l'agrément : celui-ci ne pourra plus être national, mais uniquement valable dans un territoire déterminé.



Enfin, le décret instaure un recours administratif préalable obligatoire avant toute contestation devant un tribunal pour les décisions de suspension ou de retrait de cet agrément. Cette nouvelle limitation territoriale de l'agrément MAR n'entrera en vigueur qu'à partir du 1^{er} juillet 2026.

MÉTIERS

→ BRUNO HATTON A RÉUNI LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE LA MÉTALLERIE ET DU VITRAGE

Vendredi dernier, les conseillers professionnels des Métiers de la Métallerie et du Vitrage ont retrouvé leur Président pour un état des lieux de leurs actualités. Ils ont accueilli Patricia Blanchet-Bhang et Philippe Nembi, respectivement Présidente et 2^{ème} Vice-président responsable de la section Serrurerie Métallerie de la CAPEB Bouches du Rhône qui accueillera les Rencontres des Métiers du bâtiment en 2026. Des Rencontres que le Président et les conseillers professionnels ont commencé à préparer après avoir examiné les résultats du questionnaire de satisfaction qui a été envoyé aux participants après les Rencontres de Clermont-Ferrand.

Ils ont ensuite étudié les travaux en cours avec IRIS-ST, en particulier la fiche « Comment choisir ses gants de serrurier métallier », la recherche de chantiers pour poursuivre l'étude métier Serrurier Métallier et les pistes de travail de l'étude sur l'approvisionnement du second œuvre.

Ils ont par ailleurs envisagé les webinaires qui pourront être proposés au Réseau au cours du premier semestre 2026 et fait le tour des sujets de formation. À ce titre, un retour a été fait du groupe

de travail formation de l'association MCM (Maison de la Construction Métallique), la version actualisée de la cartographie des certifications pour les Métiers de la Métallerie a été commentée, puis une présentation détaillée a été faite de la nouvelle offre Feebat RenoPerf. Bruno Hatton et les conseillers ont fait un point d'étape des travaux menés au sein de la filière concernant la feuille de route décarbonation, le réemploi du métal, la RSE, des fiches métiers et les normes et réglementations. À ce sujet, ils ont pris connaissance du périmètre d'intervention de Joris Ide Groupe ainsi que des contours de la CSRD et la VSME, deux normes européennes de reporting de durabilité établies pour aider les petites entreprises à mieux comprendre et communiquer sur leur impact environnemental et social notamment. Les questions techniques n'étaient pas absentes de la réunion. Le Président et les conseillers ont ainsi évoqué l'élaboration d'un Calepin de chantier du plan Europe pour ce qui concerne la charpente métallique. Ils sont revenus sur la norme Garde-corps et l'éventualité de la création d'une commission de normalisation et d'un Fascicule de Document sur la norme. Un groupe de travail est créé au sein du BNTEC sur cette norme. Il a aussi été question du groupe de travail sur les ombrières photovoltaïques et de la finalisation du guide du CTICM à ce sujet. Ils ont conclu leur réunion en faisant un point sur trois NF DTU en révision (celui sur la mise en œuvre des fermetures et stores, celui sur la mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures et celui sur les travaux de vitrerie et miroiterie) et sur les Règles professionnelles sur les constructions modulaires à base de modules à ossature métallique.



→ UN NOUVEAU GUIDE SUR LA MISE EN ŒUVRE EN MARBRERIE ET DÉCORATION

À l'occasion du salon Rocalia qui se tenait la semaine dernière à Lyon, le CTMNC a présenté officiellement le tout nouveau guide de mise en œuvre des plans horizontaux en marbrerie de décoration en pierre naturelle, en présence du conseiller professionnel des Métiers de la Pierre de la CAPEB, Christian Schieber, qui en a supervisé la rédaction.

Disponible sur le site du CTMNC, le guide fait un détour sur les critères de choix de la pierre naturelle et toute sa diversité avant de préciser les différentes étapes de l'élaboration d'un projet avec son client. Il détaille ensuite tous les aspects de la fabrication et de la mise en œuvre, depuis la découpe jusqu'à la réception du chantier et l'application d'une protection contre les tâches. Le guide se termine par quelques bonnes pratiques et précautions à prendre en termes d'emploi et d'entretien.



SOCIAL

→ ASSURANCE CHÔMAGE ET RUPTURES CONVENTIONNELLES : OÙ EN EST-ON ?



La réforme de l'assurance chômage et du dispositif des ruptures conventionnelles est entrée dans une nouvelle phase de discussions. Les négociations sont difficiles face à des points de vue contradictoires. Le ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou, a annoncé que les règles d'indemnisation des chômeurs ne seraient finalement pas être durcies en 2026. Mais pour compenser la suspension de la réforme, le gouvernement demande aux partenaires sociaux de négocier des mesures permettant de réduire le coût des ruptures conventionnelles, avec un objectif d'économie de 400 M€ par an. Ce point est le cœur de la négociation actuelle. Le Medef a adopté une position plus dure, estimant que 400 M€ d'économies ne suffisent pas et qu'il faut aller au moins jusqu'à un milliard. Pour cela, il demande un durcissement des ruptures conventionnelles et des droits des chômeurs. L'U2P, comme la CPME d'ailleurs, ont un positionnement plus nuancé,

demandant un système soutenable pour l'économie et des mesures adaptées aux capacités des petites structures. Or, il y a fort à parier que le coût des ruptures conventionnelles augmente et qu'elles soient désormais plus encadrées, donc susceptibles de faire l'objet de formalités accrues, c'est-à-dire plus de complexités administratives pour les petites entreprises. Les contrats courts pourraient aussi être revus et d'ailleurs, une partie des discussions porte sur les CDD courts, les contrats d'usage, les requalifications, et le bonus-malus. À suivre donc !

→ APPRENTISSAGE : UN FINANCEMENT MASSIF, DES RÉSULTATS CONTRASTÉS, MAIS UN PILIER ESSENTIEL POUR L'ARTISANAT DU BÂTIMENT

L'apprentissage a bénéficié ces dernières années d'un investissement public important, quelques 15 milliards, destiné à dynamiser les recrutements et à soutenir la transmission des savoir-faire. Si cette stratégie a produit des effets visibles, ses résultats sont toutefois très hétérogènes selon les secteurs. C'est ce qui ressort d'un rapport de la Direction générale du Trésor.

Dans les métiers techniques, comme ceux de l'artisanat du Bâtiment fortement ancrés dans les territoires, les entreprises artisanales restent les véritables piliers de la formation. Elles accueillent chaque année des milliers d'apprentis, leur transmettent des compétences exigeantes et assurent leur intégration dans la vie professionnelle. Pourtant, ces petites entreprises supportent un effort important en temps, en encadrement et en organisation, sans toujours bénéficier d'un financement à la hauteur de cet investissement.

Le système actuel, basé sur des coûts-contrats

uniformisés, tend à favoriser les formations les plus simples et les moins coûteuses au détriment des filières techniques, qui nécessitent des plateaux de formation, des équipements spécifiques et un accompagnement plus étroit. Résultat : certains centres de formation du bâtiment se retrouvent fragilisés, et les entreprises artisanales contraintes de compenser.

Malgré ces difficultés, les artisans continuent de jouer pleinement leur rôle dans la transmission des métiers et la qualification des jeunes. Leur engagement constitue un atout indispensable pour l'économie locale et pour la pérennité de filières essentielles. Car en effet, il apparaît clairement que l'apprentissage facilite l'insertion professionnelle en début de carrière comparé à la voie scolaire. En moyenne, les apprentis titulaires d'un CAP sont ainsi 63 % à être en emploi 18 mois après leur formation alors que seulement 36 % des jeunes issus du système scolaire le sont.



LOBBYING

→ LA CAPEB AUDITIONNÉE AU SÉNAT SUR LE STATUT DU TRAVAILLEUR INDÉPENDANT

La semaine dernière, la première vice-présidente de la CAPEB en charge des affaires sociales, a été auditionnée par Sylvie Le Hir, sénatrice de l'Oise en charge d'un rapport d'information sur la loi sur les travailleurs indépendants du 14 février dernier. A cette occasion, Corine Postel est revenue sur la suppression du statut du conjoint collaborateur et a trouvé une oreille attentive de la part de la sénatrice et de son administrateur. Elle a demandé que ce statut puisse être maintenu pour l'ensemble des 32 000 conjoints concernés au-delà des 5 ans imposés par la loi, tout en cotisant sur une assiette de cotisations sociales revalorisée correspondant à trois quarts du plafond de la sécurité sociale. Corine Postel a également évoqué la problématique du régime micro, rappelant la nécessité de l'encadrer dans le temps pour qu'il ne soit qu'un tremplin vers l'entreprise de droit commun et d'accompagner ces chefs d'entreprises pour leur

permettre d'améliorer leur protection sociale. Une occasion pour la première vice-présidente d'évoquer aussi l'abaissement du seuil de franchise de TVA afin de revenir à des conditions de concurrence équitables.

Deux jours plus tard, la CAPEB a été auditionnée par l'IGAS et l'IGF qui souhaitaient également connaître notre point de vue et nos propositions sur la micro-entreprise. Les enquêteurs ont été très attentifs à notre démarche visant à collaborer avec l'URSSAF et le CPSTI pour corriger leurs sites internet et documentations afin d'éviter que les porteurs de projet soient systématiquement orientés vers le régime de la micro-entreprise et faire en sorte qu'ils soient informés des inconvénients de ce régime au même titre que ses avantages.

[Voir ici la vidéo enregistrée](#) par Corine Postel à l'issue de ces rendez-vous.





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

DIALOGUE SOCIAL

La journée annuelle des CPRIA avait lieu ce mercredi 10 décembre. Cette 13^{ème} édition était consacrée au défi du développement de l'IA impactant les entreprises, notamment dans le dialogue social. En un an seulement, le nombre d'entreprises utilisant l'IA a doublé. L'U2P considère que l'IA est un formidable levier de transformation économique et sociale, à condition qu'elle soit inclusive, accessible et équitablement diffusée dans tous les tissus économiques, y compris les plus diffus et les plus locaux. L'IA ne doit pas être un facteur de dépossession ni de standardisation excessive. Pour les métiers de la proximité, elle doit rester un outil au service

de l'humain, de l'expertise, et de la liberté d'exercice. Les petites entreprises ne doivent pas être exclues de ce déploiement et les politiques publiques doivent tenir compte de leurs besoins propres. Les organisations syndicales, les organisations patronales, les branches professionnelles et les pouvoirs publics ont un rôle déterminant à jouer. Leur accompagnement est d'autant plus essentiel que les TPE-PME n'ont pas toujours les ressources internes nécessaires pour absorber seules ces transformations.

CESE

Jean-Christophe Repon présidait ce lundi la réunion hebdomadaire du Groupe Artisanat

et Professions Libérales. Il participait mardi aux travaux de la Commission Travail et Emploi puis à la plénière du CESE qui a pris la forme d'un événement organisé par la Commission Éducation, culture et communication à l'occasion du 120^{ème} anniversaire de la loi de 1905, pierre angulaire de la laïcité en France.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration confédéral était délocalisé à Biarritz ce jeudi 11 décembre puis en séminaire le lendemain afin de travailler sur la stratégie politique de la CAPEB et son déploiement.

GOUVERNEMENT

→ LANCEMENT DE LA CONFÉRENCE SUR LES RETRAITES ET LE TRAVAIL

En novembre dernier, le Gouvernement a lancé la Conférence Travail et Retraites en vue d'offrir un cadre de dialogue social réunissant les partenaires sociaux pour repenser ensemble le travail, l'emploi et les retraites. La première séance de travail de cette Conférence a eu lieu le 5 décembre. La nouvelle conférence sociale est censée réussir là où le conclave a échoué, mais elle obéit à une logique différente puisqu'elle veut être un espace de discussion et de diagnostic collectif et non pas un espace de négociations devant aboutir à un accord. À ce titre, cette conférence est un moyen de produire une base de travail pour alimenter le débat public et en particulier celui qui aura lieu à l'occasion de la présidentielle de 2027.

Ce 5 décembre, la conférence a permis d'aborder trois aspects du travail : les mutations du monde

du travail et les conditions de travail, c'est-à-dire la prévention, la qualité de vie au travail, les impacts des évolutions technologiques, démographiques et autres. Le deuxième point a porté sur l'emploi, les parcours professionnels et les compétences dans la perspective de favoriser l'emploi qualifié, d'anticiper les besoins de compétences des entreprises, et de permettre des trajectoires professionnelles cohérentes. Enfin, le troisième volet a porté sur l'avenir des retraites, en lien avec l'emploi des seniors, la durabilité du système et, là aussi, l'impact des mutations économiques et démographiques. Un calendrier d'ateliers mensuels a été établi et les partenaires sociaux se réuniront jusqu'à l'été 2026. Une restitution intermédiaire est prévue au printemps 2026. Pour l'heure, la conférence commence dans un contexte tendu avec, en

particulier, un Medef qui a refusé de s'y associer et plusieurs organisations de salariés qui jugent le périmètre trop limité ou qui estiment que le programme ne traite pas certaines de leurs demandes prioritaires (âge de départ, pénibilité, financement, etc).



RÉSEAU

→ LES MODULES DU PARCOURS D'INTÉGRATION SONT DISPONIBLES !

La rubrique Réseau de notre intranet ARTUR s'est enrichie d'une nouvelle page dédiée au parcours d'intégration des nouveaux venus au sein du Réseau, qu'ils soient élus ou collaborateurs. Après un mot d'accueil du Président confédéral, 5 modules vous présentent le Réseau CAPEB, son organisation territoriale, son fonctionnement démocratique, les missions de la CAPEB, ses valeurs, le rôle des élus et des collaborateurs ainsi que leur complémentarité, et pour finir, les ressources clés dont ils disposent pour assurer leurs missions. Et un quizz vous permet de tester vos connaissances. Nous vous invitons à découvrir ces modalités, à votre rythme, [en vous connectant ici](#).

